

## **Question écrite de Mme JADIN au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale concernant l'agriculture verticale**

### **Kattrin Jadin :**

L'agriculture verticale est appelée à s'étendre dans de nombreux pays. Assistée par la technologie, il s'agit d'une pratique particulièrement adaptée au milieu urbain qui permettrait de favoriser le circuit court dans les villes afin de faire face durablement à l'augmentation de la population au niveau mondial.

1. Un tel modèle est-il appelé à se développer en Belgique? Ce modèle y serait-il rentable?
2. Selon mes informations, les Pays-Bas sont un précurseur européen d'agriculture verticale. Est-il envisageable de s'inspirer des pratiques de nos voisins?

### **Réponse du ministre :**

La notion d'agriculture verticale regroupe divers concepts fondés sur l'idée de cultiver des quantités significatives de produits alimentaires dans des structures verticales, de manière à produire plus sur une faible emprise au sol. Ce modèle répond à des besoins de proximité via des filières courtes, surtout en ville. Même si le concept est séduisant en terme d'empreinte écologique, des questions telles que le séchage, le stockage, la conservation, la main-d'œuvre et l'énergie nécessaire (lumière, chauffage) doivent encore trouver réponse. Plutôt que sa rentabilité, sa durabilité reste aujourd'hui à démontrer.

L'agriculture verticale a ses avantages et ses limites ; elle doit, à mon humble avis, se développer en complément d'une agriculture raisonnée à taille humaine organisée en ceinture alimentaire autour des villes.

Depuis 2007, de nombreuses villes dans plusieurs pays (Corée, Singapour, Japon, Etats Unis, Canada, Emirats arabes unis, Chine, Burkina Faso, Suède, Pays-Bas, France, ...) voient se développer des projets de taille variable sur leur territoire. Je reste attentif à l'évolution de ce modèle d'agriculture, qui doit trouver sa place dans un monde agricole en transition, respectueux de notre environnement, de notre santé, économiquement et socialement soutenable.

J'attire enfin votre attention sur le fait que la promotion de l'agriculture et des produits agricoles relève de la compétence des Régions.